



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4110-2024/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
Direction intéressée	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1638-2022/ARR/DAJI du 7 juillet 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES)

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 483-2022/ARR/DERES du 2 avril 2022 relatif à l'organisation interne des services de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 1638-2022/ARR/DAJI du 7 juillet 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES) ;

Vu l'arrêté n° 3973-2024/ARR/DRH/CW du 9 août 2024 portant affectation de madame Chloé GAUTHE – attaché territorial de grade principal du cadre Etat – à la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 162157-2024/1-ACTS/DAJI du 9 août 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 4 de l'arrêté du 7 juillet 2022 susvisé, les mots « *Anne-Laure VIDOIRE* » sont remplacés par les mots « *Chloé GAUTHE* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.